



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**AUDIT CONSEIL UNION**  
17bis Rue Joseph de Maistre  
75876 Paris Cedex 18  
France

# *AB Science S.A.*

*Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2019  
AB Science S.A.  
3, avenue Georges V - 75008 Paris  
*Ce rapport contient 7 pages*  
Référence : xxx-xxx



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**AUDIT CONSEIL UNION**  
17bis Rue Joseph de Maistre  
75876 Paris Cedex 18  
France

## **AB Science S.A.**

Siège social : 3, avenue Georges V - 75008 Paris  
Capital social : €. 440 603

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société AB Science S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AB Science S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



**AB Science S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

*30 avril 2020*

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.2 « Déclaration de conformité et principes comptables », 8 « Droit d'utilisation » et 18 « Obligations locatives » de l'annexe des comptes consolidés qui expose l'incidence de la première application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Comptabilisation des charges liées aux études cliniques**

### **Point clé de l'audit :**

Les études cliniques engagées par la société dans le cadre de son activité sont réalisées sur une multitude de sites en France et à l'international et font appel à des sous-traitants.

Comme indiqué dans la note 3.15. « Classement des charges courantes » de l'annexe aux comptes consolidés, les coûts relatifs aux études en cours sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux à la date de clôture de l'exercice.

Nous avons considéré la comptabilisation des charges liées aux études cliniques sur la bonne période comptable comme un point clé de l'audit en raison de l'organisation du suivi financier de ces études.

### **Réponse apportée lors de notre audit**

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la procédure de lancement des études cliniques, des procédures d'autorisations des engagements de dépenses et du processus de suivi des coûts cliniques liés à chaque étude.

Nous avons également :

- examiné les procédures de lancement des études cliniques, d'autorisation des engagements de dépenses et de suivi des coûts liés à chaque étude.
- analysé les engagements en-cours à travers la revue des principales études cliniques et réalisé les travaux suivants:
  - o contrôle du calcul des charges à payer sur chaque étude ;
  - o analyse de l'évolution des engagements et des factures non parvenues relatifs aux études arrêtées ;
  - o analyse de l'évolution des coûts par patient sur chaque étude testée.
- apprécié le rattachement des dépenses engagées en fin d'exercice à la bonne période comptable en examinant les factures reçues au cours des premiers mois de 2020.



**AB Science S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

*30 avril 2020*

- obtenu les accords de réduction des coûts conclus avec certains prestataires.
- obtenu les éléments justifiant les reprises de factures non parvenues sur les études en cours.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 30 avril 2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AB Science par l'assemblée générale du 31 décembre 2009 pour le cabinet KPMG et du 28 juin 2017 pour le cabinet Audit et Conseil Union.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG était dans la 11<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit et Conseil Union dans la 3<sup>ème</sup> année, dont respectivement dix et 3 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.



**AB Science S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

*30 avril 2020*

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**AB Science S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

*30 avril 2020*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2020  
KPMG Audit

Paris, le 30 avril 2020  
Audit et Conseil Union

*Département de KPMG S.A.*

DocuSigned by:  
*Laurent Genin*  
1F3BFB0EA7DC448...

Laurent Genin  
Associé

DocuSigned by:  
*Jean-Marc FLEURY*  
B23B5DD6241F44E...

Jean-Marc Fleury  
Associé

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2019

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	Note	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles		1 417	1 572
Immobilisations corporelles		193	153
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	8	1 979	
Actifs financiers non courants	12	67	54
Autres actifs non courants	11	0	0
Impôts différés		0	0
<b>Actifs non courants</b>		<b>3 656</b>	<b>1 779</b>
Stocks	9	230	153
Créances clients	10	197	236
Actifs financiers courants	12	0	0
Autres actifs courants	11	7 962	8 764
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	5 695	11 560
<b>Actifs courants</b>		<b>14 085</b>	<b>20 712</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>17 740</b>	<b>22 491</b>

<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	Note	31/12/2019	31/12/2018
Capital	14	435	411
Primes		202 891	193 271
Réserves de conversion		(72)	(63)
Autres réserves et résultats		(230 083)	(208 580)
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</b>		<b>(26 829)</b>	<b>(14 962)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle			
<b>Capitaux propres</b>		<b>(26 829)</b>	<b>(14 962)</b>
Provisions non courantes	15	817	718
Passifs financiers non courants	16	22 546	17 535
Autres passifs non courants	17	0	0
Obligations locatives non courantes	18	1 679	0
Impôts différés		0	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>25 043</b>	<b>18 253</b>
Provisions courantes	15	237	145
Dettes fournisseurs		15 003	15 036
Passifs financiers courants	16	7	11
Dettes d'impôt exigible		0	0
Obligations locatives courantes	18	333	0
Autres passifs courants	17	3 946	4 008
<b>Passifs courants</b>		<b>19 527</b>	<b>19 200</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>17 740</b>	<b>22 491</b>

## ETAT DE RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b>Chiffre d'affaires net</b>	19	<b>1 571</b>	<b>1 701</b>
Autres produits opérationnels		0	0
<b>Total des produits</b>		<b>1 571</b>	<b>1 701</b>
Coût des ventes		(181)	(248)
Charges de commercialisation		(1 018)	(1 082)
Charges administratives		(2 263)	(2 388)
Charges de recherche et développement		(15 583)	(26 926)
Autres charges opérationnelles		-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(17 474)</b>	<b>(28 944)</b>
Produits financiers		29	2 963
Charges financières		(4 298)	(76)
<b>Résultat financier</b>		<b>(4 269)</b>	<b>2 887</b>
Charge d'impôt		(4)	(4)
<b>Résultat net</b>		<b>(21 747)</b>	<b>(26 061)</b>
Autres éléments du Résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart actuariels		30	161
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart de change - activités à l'étranger		(10)	(7)
<b>Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt</b>		<b>21</b>	<b>154</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>(21 726)</b>	<b>(25 907)</b>
Résultat net de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(21 747)	(26 061)
Résultat global de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(21 726)	(25 907)
Résultat net par action - en euros	25	(0,55)	(0,69)
Résultat net dilué par action - en euros	25	(0,55)	(0,69)

**TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE**

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	(21 747)	(26 061)
- Elimination des amortissements et provisions	1 074	923
- Elimination des résultats de cessions	0	0
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	119	149
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	3 804	(2 857)
- Elimination de la charge / produit d'impôt	0	0
- Elimination de la variation d'impôt différé	0	0
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 533	1 038
- Produits et charges d'intérêts	61	15
<b>- Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts</b>	<b>(15 156)</b>	<b>(26 792)</b>
- Impôts payés / reçus	0	0
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>(15 156)</b>	<b>(26 792)</b>
Acquisitions d'immobilisations	(390)	(484)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs financiers	0	0
Produits de cession d'actifs financiers	0	0
Variation des prêts et avances consentis	28	0
Intérêts financiers reçus / (versés)	(71)	(6)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(432)</b>	<b>(490)</b>
Dividendes versés		
Augmentation (Réduction) de capital	9 740	61
Emission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées	2 197	0
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(2 203)	0
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>9 734</b>	<b>61</b>
Incidence des variations de change	(10)	(7)
Incidence des actifs destinés à être cédés	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0
<b>Variation de trésorerie par les flux</b>	<b>(5 864)</b>	<b>(27 229)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	11 560	38 789
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	5 695	11 560
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes</b>	<b>(5 864)</b>	<b>(27 229)</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>AU 1er JANVIER 2019</b>	<b>410</b>	<b>193 271</b>	<b>(63)</b>	<b>(208 580)</b>	<b>(14 962)</b>	<b>0</b>	<b>(14 962)</b>
Résultat net de la période				(21 747)	(21 747)		(21 747)
Autres éléments du résultat global			(10)	30	21		21
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(10)</b>	<b>(21 717)</b>	<b>(21 726)</b>		<b>(21 726)</b>
Augmentation de capital	25	9 715			9 740		9 740
Paiements fondés en actions relatifs au personnel				119	119		119
Paiements fondés en actions - autre		(95)		95	0		0
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>25</b>	<b>9 715</b>	<b>0</b>	<b>119</b>	<b>9 859</b>		<b>9 859</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2019</b>	<b>435</b>	<b>202 891</b>	<b>(72)</b>	<b>(230 083)</b>	<b>(26 829)</b>	<b>0</b>	<b>(26 829)</b>

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>AU 1er JANVIER 2018</b>	<b>410</b>	<b>193 284</b>	<b>(55)</b>	<b>(182 903)</b>	<b>10 735</b>	<b>0</b>	<b>10 735</b>
Résultat net de la période				(26 061)	(26 061)		(26 061)
Autres éléments du résultat global			(7)	161	154		154
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(7)</b>	<b>(25 900)</b>	<b>(25 907)</b>		<b>(25 907)</b>
Augmentation de capital	0	60			61		61
Paiements fondés en actions relatifs au personnel				149	149		149
Paiements fondés en actions - autre		(73)		73	0		0
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>(13)</b>	<b>0</b>	<b>223</b>	<b>210</b>		<b>210</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2018</b>	<b>410</b>	<b>193 271</b>	<b>(63)</b>	<b>(208 580)</b>	<b>(14 962)</b>	<b>0</b>	<b>(14 962)</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

### 1 Entité présentant les états financiers

AB Science est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Paris.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent la Société et ses deux filiales, détenues à 100%, l'une située aux Etats-Unis et créée en juillet 2008 et la seconde située au Canada, créée en avril 2017 et dont l'activité a débuté en juillet 2018 (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste à rechercher, développer, et commercialiser des inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de molécules thérapeutiques ciblées agissant en modifiant les voies de signalisation au sein des cellules. Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical et non satisfait, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

### 2 Base de préparation

#### 2.1 Remarques préliminaires

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés, soit le 31 décembre. Les comptes au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 avril 2019.

#### 2.2 Déclaration de conformité et principes comptables

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Ces méthodes sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2018, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 :

- La norme IFRS 16 – Contrats de location – Le Groupe est locataire de ses bureaux. Précédemment, chaque contrat de location était qualifié soit de location-financement, soit de location simple avec un traitement comptable propre à chaque catégorie. En application d'IFRS 16, tous les contrats de location sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement. Les loyers des contrats correspondant à un actif de faible valeur unitaire ou à une location de courte durée (inférieure à 12 mois) ont été comptabilisés directement en charges. Le groupe a appliqué cette nouvelle norme par la méthode rétrospective simplifiée. Les effets sur les états financiers 2019 sont détaillés dans la note 8 de l'annexe consolidée.
- L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019 a été adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2018. Cette interprétation n'a pas d'impact dans les comptes d'AB Science.
- En outre, les textes suivants sont également sans impact sur les comptes du Groupe :
- Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » : « Modification, réduction ou liquidation de régime » adoptés le 13 mars 2019 ;
- Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » : « Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise » adoptés le 8 février 2019 ;
- Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » : « Clauses de remboursement anticipé avec une pénalité symétrique », adoptés le 23 mars 2019 ;
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015 - 2017 adoptées le 13 mars 2019.

#### 2.3 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

#### 2.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

## 2.5 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 24.1 – utilisation des pertes fiscales,
- Note 3.10 – évaluation des paiements fondés sur des actions,
- Note 16.4 – évaluation de passifs financiers à la juste valeur

## 3 Principales méthodes comptables

Le financement de l'exploitation jusqu'au 31 décembre 2020 sera assurée d'une part par une levée de fonds sur le marché (6,4 millions d'euros), par l'exercice de BSA (1,2 millions d'euros), ainsi que par le préfinancement du crédit d'impôt recherche 2019 (4 millions d'euros), réalisés en mars 2020, et d'autre part par plusieurs options de financement, dont une est confirmée.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

### 3.1 Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

### 3.2 Monnaie étrangère

#### i. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

#### ii. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

### 3.3 Instruments et passifs financiers

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs, sont classés suivant l'une des catégories suivantes :

- Actifs détenus jusqu'à leur échéance
- Prêts et créances
- Actifs disponibles à la vente
- Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat;

#### *Actifs détenus jusqu'à leur échéance*

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

#### *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés en actifs courants hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture.

Les prêts et créances accordés sont évalués selon la méthode du coût historique (coût amorti – taux d'intérêt effectif). Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, majoré des intérêts courus. Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

#### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

#### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat*

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

#### *Passifs financiers non dérivés*

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les autres passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

### *Autres passifs financiers*

Les autres passifs financiers sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, la variation de juste valeur étant comptabilisée en résultat financier. Ils sont évalués en utilisant des modèles d'évaluation financiers tels que Monte-Carlo et Black & Scholes.

### *Instruments financiers composés*

Le Groupe AB Science n'a plus d'instruments financiers composés depuis décembre 2016.

## **3.4 Capital**

Le capital est constitué de trois catégories d'actions au 31 décembre 2019 :

- Actions ordinaires (catégorie A)
- Actions de préférence convertibles en actions ordinaires (catégorie B)
- Actions de préférence 2016 (catégorie C)

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

## **3.5 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- |                                                  |         |
|--------------------------------------------------|---------|
| ▪ installations et agencements                   | 3-5 ans |
| ▪ matériel industriel                            | 3 ans   |
| ▪ mobilier et matériel de bureau et informatique | 3-5 ans |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

## **3.6 Immobilisations incorporelles**

### **i. Recherche et développement**

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue. Les coûts d'emprunts relatifs au développement d'actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Compte tenu des risques inhérents aux programmes de développement et de l'avancement des projets menés par le Groupe, AB Science considère que les critères définis par IAS38 ne sont pas à ce jour réunis. Par conséquent, les frais de développement ont été inscrits en charges de l'exercice pendant lequel ils ont été engagés.

#### ii. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Brevets : 20 ans
- Logiciels : 1 an

### 3.7 Base d'évaluation des stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » regroupe les disponibilités en banque et en caisse ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la caisse, des dépôts à vue dans les banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

### 3.9 Dépréciation

#### Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres.

#### Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### **3.10 Avantages du personnel**

#### Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements futurs.

#### Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuinaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total (i) du coût des services passés non comptabilisés et (ii) de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Un avantage économique est disponible pour le groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou au règlement des passifs du plan.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Les écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

### Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

### Avantages à court terme

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

### Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et de performance sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont évalués et comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 2.

## **3.11 Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges financières.

## **3.12 Chiffre d'affaires**

Les produits correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre des activités. Les produits provenant de la vente des produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

### **3.13 Crédit Impôt Recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention, en déduction des coûts de recherche et développement comptabilisés.

### **3.14 Autres aides publiques**

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en dettes financières et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

### **3.15 Classement des charges courantes**

Les coûts de commercialisation comprennent les coûts de fabrication, de distribution, de promotion et de vente des médicaments.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux affaires réglementaires.

Comptabilisation des dépenses relatives aux opérations de recherche en cours :

**I – En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche en cours**, les coûts sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux, qui s'apprécie en fonction des échéances opérationnelles prévues au contrat, ou si le contrat ne précise pas de telles échéances, au prorata temporis de la durée d'exécution du contrat à la date de clôture de l'exercice.

**II – En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche abandonnées ou arrêtées**, les coûts sont constatés en fonction des clauses générales de ventes du sous-traitant acceptées par AB Science.

Les coûts administratifs regroupent les fonctions de Direction Générale et Supports (finance, secrétariat général,...).

### **3.16 Paiements au titre des contrats de locations**

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Le groupe AB Science ne dispose d'aucun contrat de location financement.

### **3.17 Produits et charges financiers**

Le résultat financier net comprend les intérêts sur les placements, les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par

le biais du compte de résultat, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers, les profits et pertes de change et les effets d'actualisation et de désactualisation.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 3.18 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

### 3.19 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options sur actions attribuées aux membres du personnel).

## 4 Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

- (i) Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts  
La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur dernier cours acheteur coté à la date de clôture. La juste valeur des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins de l'information financière.
- (ii) Clients et autres débiteurs  
La juste valeur des clients et autres débiteurs est estimée sur la base de la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisée au taux d'intérêt du marché à la date de clôture.
- (iii) Passifs financiers non dérivés et passifs financiers évalués à la juste valeur  
Pour les passifs financiers non dérivés, la juste valeur qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture.

- Pour les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, la juste valeur est déterminée en utilisant des modèles d'évaluation financière (tels que Monte-Carlo et Black-Scholes)
- (iv) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions  
La juste valeur des options sur actions attribuées aux membres du personnel est évaluée selon la formule de Black-Scholes.  
Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue, la durée de vie moyenne pondérée des instruments, les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat). Les conditions de service et de performance attachées aux transactions, qui ne sont pas des conditions de marché, ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

## 5 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

D'une part, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation active. Il n'a donc pas de créances significatives envers des clients. D'autre part, il limite son exposition au risque de crédit en investissant notamment dans des titres liquides (dépôts à terme). La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'une situation de trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours.

Le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.

- Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou de la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

- Risque de change

Le risque de change du Groupe est atténué par le fait que les dépenses de recherches et développement sont générées dans les mêmes devises (USD, Euro) que les principaux flux de revenus anticipés (territoire des Etats-Unis et de l'Union Européenne).

- Risque de taux

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où il n'a à ce jour qu'un recours limité aux établissements financiers pour assurer le financement de son activité.

- Risque de capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

## 6 Immobilisations incorporelles

L'évolution du poste Immobilisations incorporelles s'analyse comme suit au cours des exercices 2018 et 2019 :

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Valeur Brute	Amortissement & perte de valeur	Valeur nette
31-déc-17	3 740	(2 001)	1 739
Acquisitions / Dotation	415	(582)	(167)
Cessions/ Mises au rebut	(379)	379	0
31-déc-18	3 776	(2 204)	1 572
Acquisitions / Dotation	275	(430)	(155)
Cessions/ Mises au rebut	(310)	310	0
31-déc-19	3 741	(2 324)	1 417

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des brevets (1 411 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2019 et 1 536 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2018). Ces brevets ont été inscrits à l'actif conformément aux critères d'immobilisation décrits en Note 3.6.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application des principes décrits en Note 3.9 ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation incorporelle.

## 7 Immobilisation corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

### *Valeurs brutes*

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
31-déc-17	532	148	361	1 041
Acquisitions / Dotation	11	10	48	69
Cessions/ Mises au rebut			0	0
Ecart de conversion				0
31-déc-18	544	158	409	1 111
Acquisitions / Dotation	100	0	15	115
Cessions/ Mises au rebut			(5)	(5)
Ecart de conversion				0
31-déc-19	644	158	420	1 221

### *Amortissements*

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
Cumulés au 31 décembre 2017	(435)	(144)	(294)	(873)
Dotations	(43)	(3)	(42)	(87)
Reprises sur cessions/mises au rebut			0	0
Ecarts de conversion				
Cumulés au 31 décembre 2018	(477)	(147)	(336)	(960)
Dotations	(36)	(3)	(36)	(75)
Reprises sur cessions/mises au rebut			5	5
Ecarts de conversion				
Cumulés au 31 décembre 2019	(513)	(150)	(367)	(1 028)

*Valeurs nettes*

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
31 décembre 2017	97	4	69	171
31 décembre 2018	66	11	75	153
31 décembre 2019	130	9	54	193

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36, ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation corporelle en date de première application des IFRS. Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement.

**8 Droits d'utilisation**

Les droits d'utilisations sont relatifs aux contrats de location des bureaux. La durée de locations utilisée pour la détermination du droit d'usage correspond aux durées contractuelles des différents baux.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Première application d'IFRS 16	2 327	-
Entrées d'actif	0	-
Dotations aux amortissements	(348)	-
Résiliations	0	-
TOTAL	1 979	-

**9 Stocks**

Les stocks s'élèvent à 159 K€ au 31 décembre 2019 contre 159 K€ au 31 décembre 2018 et s'analysent ainsi :

<i>(en K€ et en valeurs nettes)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	204	142
Stocks de produits finis	27	10
Total stocks	230	153

**10 Clients et comptes rattachés**

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Autres créances clients	197	236
Dépréciation	0	0
Créances clients - net	197	236

## 11 Autres actifs courants et non courants

Les autres actifs courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2019		31.12.2018	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédits d'impôt recherche et CICE (1)	-	4 122	-	5 818
Créances de TVA	-	1 243	-	1 878
Subventions à recevoir (2)	-	70	-	70
Fournisseurs débiteurs	-	199	-	162
Autres créances (3)	-	979	-	200
Avances conditionnées à recevoir (4)	-	865	-	-
Charges Constatées d'avance	-	483	-	636
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>7 962</b>	<b>0</b>	<b>8 764</b>

(1) Le montant du crédit d'impôt recherche au 31 décembre 2019 s'élève à 4 122 K€. Le crédit d'impôt recherche relatif à 2018, d'un montant de 5 679 K€ a été remboursé en juillet 2019.

(2) Subventions à recevoir : les subventions à recevoir, relatives à BPI France sont inscrites à l'actif lorsque les conditions fixées pour leur versement sont substantiellement remplies.

(3) Les autres créances comprennent notamment des avoirs à recevoir des fournisseurs et des avances faites au personnel.

(4) Il s'agit de la provision de l'avance conditionnée à recevoir de BPI France dans le cadre d'un projet de développement clinique au titre des dépenses encourues sur l'exercice.

## 12 Actifs financiers courants et non courants

### 12.1. Détail des actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2019		31.12.2018	
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants
Autres	67		55	
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>0</b>

Les actifs financiers non courants concernent des dépôts versés en garantie des loyers.

### 12.2. Variation des actifs financiers

Au 31 décembre 2019 :

(En milliers d'euros)	01.01.2019	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2019
Autres	55	15	2		67
Actifs financiers	55	15	2	0	67

Au 31 décembre 2018 :

(En milliers d'euros)	01.01.2018	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2018
Autres	47	12	5		55
Actifs financiers	47	12	5	0	55

### 13 Trésorerie et équivalents trésorerie

Trésorerie nette à l'ouverture :

(En milliers d'euros)	01.01.2019	01.01.2018
Disponibilités	5 559	28 788
Dépôts à terme	6 000	10 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	11 560	38 789
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	11 560	38 789

Trésorerie nette à la clôture :

(En milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Disponibilités	5 695	5 559
Dépôts à terme	0	6 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	5 695	11 560
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	5 695	11 560

Pour rappel, ne sont intégrés en Trésorerie et équivalents de trésorerie que les dépôts à terme de maturité, à compter de la date d'acquisition, inférieure ou égale à trois mois. Les dépôts à terme de maturité supérieure à trois mois sont classés en Actifs financiers.

### 14 Capital social

L'évolution du capital social est la suivante :

(en euros)	Nombre d'actions	dont Actions ordinaires (catégorie A)	dont Actions de préférence convertibles en actions ordinaires (catégorie B)	dont Actions de préférence 2016 (catégorie C)	Valeur nominale	Capital social
Capital social au 31 décembre 2018	41 597 243	41 030 379	41 458	0	0,01	410 718,37
Augmentation de capital suite à l'apport d'un fonds privé - août 2019	2 463 054	2 463 054			0,01	24 630,54
Capital social au 31 décembre 2019	44 060 297	43 493 433	41 458	0	0,01	435 348,91

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, notamment salariées de la Société.

En août 2019, le capital a été augmenté de 24 630,54 euros à la suite de l'apport d'un fonds privé.

Par ailleurs, le capital du Groupe AB Science, qui s'élève à 435 348,91 euros au 31 décembre 2019, tient compte du reclassement du montant de l'augmentation de capital liée à l'émission des actions de préférence en passifs financiers, comptabilisé à tort en capital social en 2016 (5 254,06 euros).

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2019, le capital du groupe AB Science est composé de 43 534 891 actions dont 18 093 346

actions ont un droit de vote double.

## 15 Provisions

Le poste Provisions se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2019			31.12.2018		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Litiges		237	237		145	145
Provision pour avantages au personnel	817		817	718		718
<b>TOTAL</b>	<b>817</b>	<b>237</b>	<b>1 054</b>	<b>718</b>	<b>145</b>	<b>863</b>

L'évolution des provisions s'analyse comme suit au cours des exercices 2018 et 2019 :

(En Milliers d'euros)	Litiges	Provisions pour avantages au personnel	Total
31-déc-17	0	771	771
Dotations	145	108	253
Variation en OCI		(161)	(161)
Reprises utilisées			0
Reprises non utilisées			0
31-déc-18	145	718	863
Dotations	181	129	310
Variation en OCI		(30)	(30)
Reprises utilisées	(11)		(11)
Reprises non utilisées	(78)		(78)
31-déc-19	237	817	1 054

La provision pour litiges d'un montant global de 237 K€ au 31 décembre 2019 est principalement relative à trois litiges prudhommaux nés de la rupture des contrats de travail.

### Provisions pour avantages au personnel

La provision pour avantages au personnel correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du Groupe. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant, engagement calculé sur la base d'un taux d'actualisation de 0,85% contre 1,5% en 2018.

## 16 Passifs financiers

### 16.1. Répartition courant / non courant

La répartition entre les passifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2019		31.12.18	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	10 197	0	9 331	0
Ligne de crédit/emprunt	5	6	11	6
Autres passifs financiers et instruments financiers	12 345	0	8 193	0
Intérêts courus à payer		1		5
<b>Passifs financiers</b>	<b>22 546</b>	<b>7</b>	<b>17 535</b>	<b>11</b>

### 16.2. Avances conditionnées et remboursables

*Variation des avances conditionnées et avances remboursables*

Au 31 décembre 2019

(En milliers d'euros)	31.12.17	Encaissements / à recevoir	Remboursements/abandons	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.18
Non courant	9 331	865				10 196
Courant	0					0

Au 31 décembre 2018

(En milliers d'euros)	31.12.17	Encaissements / à recevoir	Remboursements/abandons	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.18
Non courant	9 331					9 331
Courant	0					0

Les avances conditionnées reçues sont destinées à financer des programmes de recherche définis. Ces avances, soumises ou non à intérêts, sont remboursables en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide.

#### *Echéancier des avances conditionnées et remboursables*

Au 31 décembre 2019 :

(En milliers d'euros)	31.12.18	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	10 196						10 196

Au 31 décembre 2018 :

(En milliers d'euros)	31.12.18	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	9 331						9 331

### 16.3. Emprunt bancaire

La société a conclu en octobre 2018 un prêt auprès de BNP Paribas, pour un montant de 18 K€ au taux fixe de 2.06% d'une durée de 36 mois.

### 16.4. Autres passifs financiers

Les emprunts obligataires autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, souscrits et libérés début juin 2013, d'une valeur nominale de 12,3 millions d'euros, ont été transformés en décembre 2016 en actions de préférence (525 406 actions de préférence de catégorie C) et en différentes catégories de BSA. Ces actions de préférence et BSA revêtent la définition d'instruments de dette et sont ainsi comptabilisés en passifs financiers.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, la variation de juste valeur étant comptabilisée en résultat financier. Ils sont classés en niveau 3 car ils sont évalués en utilisant des modèles d'évaluation (méthode d'évaluation par procédure de Monte-Carlo pour les actions de préférence et méthode d'évaluation par utilisation de la formule de Black & Scholes pour les BSA) qui utilisent notamment des données de marché non observables (volatilité du cours de l'action de la société).

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de ces instruments sont les suivantes :

- Le cours de l'action à la clôture
- Le taux d'intérêt sans risque (euribor pour les maturités inférieures à un an et euro swap pour les maturités supérieures à un an)
- La volatilité historique (base 60%) avec prise en compte d'un « smile » de volatilité pour l'évaluation des actions de préférence
- Dividendes (nuls)

Les hypothèses ayant la plus forte influence sur la valorisation de ces instruments sont la volatilité (une hausse de la volatilité entraînant une hausse de la valorisation) et l'évolution du cours de l'action à la clôture (une diminution de ce cours ayant un impact à la baisse sur la valorisation).

Les hypothèses ayant la plus forte influence sur la valorisation de ces instruments sont la volatilité (une hausse de la volatilité entraînant une hausse de la valorisation) et l'évolution du cours de l'action à la clôture (une diminution de ce cours ayant un impact à la baisse sur la valorisation). L'analyse de sensibilité ci-dessous illustre l'impact de la variation de ces deux variables sur la juste valeur de ces instruments :

Volatilité	Valeur totale (€)
40%	12 668 650
45%	12 540 763
50%	12 354 048
55%	12 104 728
60%	11 992 914

Cours de référence (€)	Valeur totale (€)
4,00	10 206 146
4,60	11 307 330
10,00	14 310 594
16,00	14 748 626
22,00	15 203 314

Au 31 décembre 2019, leur juste valeur est de 12 M€. La variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier s'élève à -4 M€, sans impact sur la trésorerie.

### 17 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.19		31.12.18	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	-	3 365	-	3 397
Dettes fiscales	-	506	-	581
Autres dettes	-	74	-	30
<b>TOTAL</b>	-	<b>3 946</b>	-	<b>4 008</b>

Les dettes sociales comprennent la provision pour congés payés et les charges sociales correspondantes, ainsi que les cotisations dues aux différents organismes sociaux.

### 18 Obligations locatives

Les obligations locatives sont relatives à l'application de la norme IFRS 16 et se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	31.12.2019		31.12.2018	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Obligations locatives	1 679	333	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 679</b>	<b>333</b>	-	-

### 19 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société, lié à l'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire, s'élève à 1 571 K€.

### 20 Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

#### 20.1. Subventions et financements conditionnés

Les avances conditionnées sont présentées dans la Note 15 Passifs financiers.

#### 20.2. Subventions d'exploitation

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

A la différence des avances conditionnées :

- La Société a l'assurance de se conformer aux conditions attachées à ces subventions
- Ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes pour les montants indiqués dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	31.12.19	31.12.18
Subventions	0	70

Ces subventions sont comptabilisées en déduction des dépenses de recherche et développement.

### 20.3. Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en déduction des dépenses de recherche éligibles au cours de l'année à laquelle se rattachent ces dépenses.

Le tableau suivant présente l'évolution du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Crédit d'Impôt Recherche 2019	4 122	
Crédit d'Impôt Recherche 2018		5 679
TOTAL	4 122	5 679

Depuis sa création, la Société a bénéficié du remboursement systématique de l'intégralité du Crédit d'impôt recherche (CIR) l'année de sa déclaration, c'est-à-dire l'année suivant celle de son enregistrement au compte de résultat. Ce remboursement immédiat du crédit d'impôt recherche est dû, pour les exercices antérieurs à 2008, au statut de jeune entreprise innovante, et pour les exercices à compter de 2008, aux dispositions du plan de relance de l'économie initiée par le gouvernement en 2008.

## 21 Charges de personnel

### 21.1. Effectifs

Le Groupe emploie 103 personnes (dont 2 dans la filiale américaine et 1 dans la filiale canadienne) au 31 décembre 2019 contre 123 personnes au 31 décembre 2018.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

	31.12.2019	31.12.2018
Département Commercial	4	6
Département Drug Discovery et clinique	90	107
Département Direction & Gestion	9	10
TOTAL	103	123

### 21.2. Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisées au sein du compte de résultat recouvrent les éléments indiqués ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Salaires et traitements	7 361	7 920
Charges sociales	2 584	3 298
Paievements en actions	119	149
Charges de personnel	10 064	11 367

Ces charges sont ventilées dans le compte de résultat comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Charges de commercialisation	446	345
Charges administratives	933	1 081
Charges de recherche et développement	8 686	9 941
Charges de personnel	10 064	11 367

La Société a mis en place un accord de participation en décembre 2008 qui ne donne à ce jour lieu à aucun versement aux salariés en raison de l'existence d'un déficit fiscal.

## 22 Paiements fondés sur des actions

La charge comptable annuelle liée à l'ensemble des paiements sur la base d'actions attribuées au personnel s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Plans de stock-options	23	18
Plans de BSPCE et BSA	19	19
Plan AGAP	77	112
Total	119	149

## 22.1. Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans en cours d'acquisition :

	PLANS										
	SO33C	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A	SO4C	SO5B	SO5C	
Date d'octroi par le Conseil d'administration	15/09/2009	18/03/2010	03/02/2010	03/02/2010	01/07/2010	29/10/2010	29/10/2010	03/09/2011	03/09/2011	03/09/2011	17/02/2012
Date d'acquisition des droits	15/09/2012	18/03/2014	03/02/2013	03/02/2013	01/07/2014	29/10/2014	29/10/2014	03/09/2015	03/09/2015	03/09/2015	17/02/2016
Maturité du plan	15/09/2019	18/03/2020	03/02/2020	03/02/2020	30/06/2020	28/10/2020	28/10/2020	02/09/2021	02/09/2021	02/09/2021	16/02/2022
Nombre d'options attribuées	112	290000	10	9	5985	4015	97472	1334	102102	14000	
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1000	1	1000	1000	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	7680,00	15,61	12280,00	12280,00	12,65	12,65	12,65	7,14	7,14	7,14	12,25
Conditions de performance	N/A	Oui	Oui	N/A							

	PLANS										
	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E	SO7A	SO9A	
Date d'octroi par le Conseil d'administration	30/08/2012	17/02/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014	24/04/2015	06/10/2015	28/04/2016	30/04/2018	06/12/2018	
Date d'acquisition des droits	30/08/2016	17/02/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018	24/04/2019	06/10/2019	28/04/2020	30/04/2022	06/12/2022	
Maturité du plan	28/08/2022	16/02/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024	23/04/2025	05/10/2025	27/04/2026	30/04/2028	06/12/2028	
Nombre d'options attribuées	1373	196466	1500	116335	10875	79940	15550	110640	53000	25120	
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	10,18	10,18	16,89	11,96	10,03	15,8	13,01	17,29	12,65	12,00	
Conditions de performance	N/A	N/A									

	PLANS	
	SO19A	SO19B
Date d'octroi par le Conseil d'administration	20/05/2019	10/07/2019
Date d'acquisition des droits	31/07/2019	31/07/2019
Maturité du plan	31/10/2022	31/10/2022
Nombre d'options attribuées	274000	59000
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1
Prix d'exercice (en euros)	12	12
Conditions de performance	Oui	Oui

#### Valorisation des plans

Les plans, dont la valorisation a un impact sur les comptes 2019, sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	SO6C	SO6D	SO6E	SO7A	SO9A	SO2019A	SO2019B	TOTAL
Valorisation initiale	25,5	3,6	28,1	1,3	0,4	11,0	2,4	360,8
Charge comptable 2019	2,0	0,7	7,0	0,3	0,1	11,0	2,4	23,4
Charge comptable 2018	6,4	0,9	7,0	0,2	0,0			17,9
Charge comptable 2017	6,4	0,9	7,0					23,2
<i>Principales hypothèses</i>								
Valeur du sous-jacent	15,80 €	12,09 €	19,21 €	4,92 €	3,73 €	5,17 €	5,17 €	5,17 €
Prix d'exercice	15,80 €	13,01 €	17,29 €	12,65 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €
Volatilité attendue	35,00%	35,00%	35,00%	60,00%	60,00%	50,00%	50,00%	50,00%
Durée de vie moyenne de l'option (en années)	7	7	7	7	7	7	7	7
Turnover	33,7%	33,7%	38,3%	46,2%	46,1%	N/A	N/A	N/A
Taux d'actualisation	-0,1%	0,0%	-0,2%	-0,1%	-0,3%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Juste valeur option*</b>	<b>5,65 €</b>	<b>4,07 €</b>	<b>7,44 €</b>	<b>1,82 €</b>	<b>1,20 €</b>	<b>0,04 €</b>	<b>0,04 €</b>	<b>0,04 €</b>

*Evolution du nombre d'options en cours de validité*

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>(en nombre d'options, avec division du nominal par 1000)</i>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>Options en circulation à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>460 588</b>	<b>455 546</b>
Options attribuées	333 000	78 120
Options exercées	0	0
Options annulées	-25 729	-72 991
Options expirées	-47,00	-87,30
<b>Options en circulation à la clôture de l'exercice</b>	<b>767 812</b>	<b>460 588</b>

Le détail du total à la clôture est le suivant :

<i>(en nombre d'options)</i>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>Plans antérieurs au 07/11/2002</b>		
SO11A	0	0
SO11B	0	0
<b>Plans postérieurs au 07/11/2002</b>		
SO11C	0	0
SO22A	0	0
SO22B	0	0
SO22C	0,00	0
SO22D	0,00	0
SO33A	0,00	0
SO33B	0,00	0
SO33C	0,00	47
SO10A	116 000	116 000
SO10B	0,00	0
SO10C	1,00	1
SO4A	1 826	2 139
SO4B	1145	1145
SO4C	353	353
SO5A	22 682	23 719
SO5B	24 183	27 866
SO5C	0	0
SO4D	0	0
SO5D	46 737	52 108
SO5E	0	0
SO6A	44 150	47 395
SO6B	875	875
SO6C	36 180	39 500
SO6D	9 000	9 000
SO6E	58 060	65 320
SO7A	48 500	50 000
SO9A	25 120	25 120
SO2019A	274 000	
SO2019B	59 000	
<b>TOTAL</b>	<b>767 812</b>	<b>460 588</b>

## 22.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans en cours de validité à la clôture

	PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007									
	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	
Date d'octroi par le Conseil d'administration	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013	
Nombre d'options attribuées	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554	
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1	
Conditions d'acquisition :										
Conditions de performance	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Maturité du plan	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	
Prix d'exercice (en euros)	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74	

*Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise*

## Caractéristiques des plans BCE2007A à BCE2010A:

Les conditions d'exercice des plans de BCE2007A à BCE2010A sont satisfaites. Ces bons sont exerçables jusqu'au 31 décembre 2027.

## Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :  
Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
  - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12.5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2.5% des BCE).
  - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
    - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
    - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
  - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
    - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
    - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20%des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
  - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
  - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
  - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
  - vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

*Evolution du nombre d'options en cours de validité*

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>(en nombre d'options)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 192 780	3 192 780
Options attribuées	0	0
Options exercées	0	0
Options annulées	0	0
Options expirées	0	0
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 192 780	3 192 780

Le détail du total à la clôture est le suivant :

<i>(en nombre d'options)</i>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vistant après le 01/01/2007		
BCE3A	-	-
BCE3B	-	-
BCE2007A	1 077	1 077
BCE2007B	297	297
BCE2008A	321	321
BCE2008B	220	220
BCE2008C	185	185
BCE2008D	10	10
BCE2010A	72 588	72 588
BCE2012	3 077 528	3 077 528
BCE2013	40 554	40 554
<b>TOTAL</b>	<b>3 192 780</b>	<b>3 192 780</b>

### Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 3, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ont été évalués comme suit :

(en milliers d'euros)	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	Total
Valorisation initiale	900,7	220,9	84,4	88,3	191,4	105,4	95,2	17,4	122,8	189,5	2,4	2 018,3
Charge comptable 2019										19,0	0,2	19,2
Charge comptable 2018										19,0	0,2	19,2
Charge comptable 2017										19,0	0,2	19,2
<b>Principales hypothèses</b>												
Valeur du sous-jacent	4 992,00 €	4 992,00 €	1 495,49 €	1 495,49 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	9 824,00 €	9,82 €	10,44 €		19,00 €
Prix d'exercice	7 680,00 €	7 680,00 €	2 300,75 €	2 300,75 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	12 280,00 €	12,28 €	12,50 €		18,74 €
Volatilité attendue	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	35,00%	35,00%	30,00%		30,00%
Durée de vie moyenne de l'option (en années)	3,6	3	5,7	6,0	3,3	3,3	3,1	3,0	3,0	5,5		5,5
Turnover	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		0,0%
Taux d'actualisation moyen	4,7%	2,1%	3,2%	3,2%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	0,5%		0,5%
Juste valeur moyenne d'une option	756,28	582,80	331,42	346,86	596,20	596,86	542,56	1 735,22	1,69	0,06		0,06

*Plans attribués aux dirigeants*

La Société a attribué à son Président Directeur Général des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, dont le nombre et la valorisation au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 se présente comme suit :

	31.12.2019		31.12.2018	
	Nombre	Valorisation (€'000)	Nombre	Valorisation (€'000)
Plans antérieurs au 07/11/2002 ou vestant avant le 01/01/2007				
BCE2-2A				
BCE2-2B				
BCE2-2C				
<b>TOTAL (A)</b>				
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vestant après le 01/01/2007				
BCE3A	-		-	
BCE3B	-		-	
BCE2007A	906		906	
BCE2007B	288		288	
BCE2008A	235		235	
BCE2008B	147		147	
BCE2008C	123		123	
<b>TOTAL (B)</b>	<b>1 699</b>		<b>1 699</b>	
BCE2010A	28 784		28 784	
BCE2012	1 902 792	11,6	1 902 792	11,6
BCE2013	25 580	0,2	25 580	0,2
<b>TOTAL (A)+(B)</b>	<b>1 699</b>		<b>1 699</b>	
<b>TOTAL BCE 2010 A</b>	<b>28 784</b>		<b>28 784</b>	
<b>TOTAL BCE 2012</b>	<b>1 902 792</b>	<b>11,6</b>	<b>1 902 792</b>	<b>11,6</b>
<b>TOTAL BCE 2013</b>	<b>25 580</b>	<b>0,2</b>	<b>25 580</b>	<b>0,2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 958 855</b>	<b>11,7</b>	<b>1 958 855</b>	<b>11,7</b>

## 22.3. Plan des actions de préférence gratuites

Caractéristiques du plan :

	AGAP B1 et B2	AGAP B3
Date d'octroi par le Conseil d'administration	16/12/2015	28/12/2017
Nombre d'options autorisées	33 999	7 550
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 19 décembre 2016	33 751	
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 28 décembre 2017	180	
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 23 janvier 2019		7 527
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1	1
Conditions d'acquisition :		
<i>Conditions de présence et de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	31/12/2024	31/12/2024
Prix d'exercice (en euros)	0	0

Les conditions de conversion des actions gratuites sont détaillées au paragraphe 8.6 du présent rapport.

Valorisation du plan :

<i>(en milliers d'euros)</i>	AGAP B1 et B2	AGAP B3	Total
Valorisation initiale	744,5	207,6	952,1
Charge comptable 2019	47,1	29,7	76,8
Charge comptable 2018	82,7	29,7	112,4
Charge comptable 2017	82,7	0,2	83,0

### 23 Produits et charges financiers

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Revenus des actifs financiers et des placements de trésorerie	(0)	9
Gains de change	15	90
Perte de change	(70)	(53)
Effet d'actualisation	0	0
Dépréciation créances financières	0	0
Intérêts des emprunts et dettes financières	(17)	(0)
Autres produits financiers	14	2 863
Autres charges financières	(4 212)	(23)
Total	(4 269)	2 887

Le résultat financier au 31 décembre 2019 est une perte de 4 269 K€ contre un gain de 2 887 K€ un an plus tôt.

La perte de 4 269 K€ est principalement liée à la comptabilisation de la variation de la juste valeur entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 des actions de préférence issues de la conversion des emprunts obligataires en décembre 2016 en autres charges financières (4 212 K€) sans impact sur la trésorerie.

### 24 Impôts sur les résultats

#### 24.1. Actifs et passifs d'impôts différés

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31.12.19	Exercice clos le 31.12.18
Différences temporaires	278	255
Retraitement des immobilisations	-164	-197
Engagements de retraite	253	239
Pertes fiscales reportables en avant (société mère et filiales)	72 056	88 827
Impôt différé passif sur emprunt obligataire		
Autres	4	-1 390
<b>TOTAL</b>	<b>72 428</b>	<b>87 735</b>
Dont:		
Impôt différé passif	-160	-1 587
Impôt différé actif	72 587	89 322
Impôts différés nets actif/passif	72 428	87 735
Impôts différés non reconnus	-72 428	-87 735
Impôts différés comptabilisés	0	0

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élève ainsi à 72 428 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et à 87 735 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

La Société génère des déficits fiscaux depuis plusieurs exercices et n'est donc pas soumise à l'impôt exigible. Selon la réglementation française en vigueur, les déficits fiscaux sont reportables indéfiniment.

La Société ne comptabilise pas d'impôt différé actif pour les 2 raisons suivantes :

- La Société a commencé à commercialiser sa molécule en santé animale ; néanmoins s'agissant d'une activité nouvelle et de la création d'un nouveau marché (absence de comparables) et d'autre part compte tenu des montants d'investissement de recherche et développement importants envisagés pour l'avenir, la Société n'est pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon cette activité permettra de résorber le déficit cumulé.
- La Société envisage de commercialiser sa molécule en santé humaine et dans une telle éventualité il est probable que le déficit fiscal pourra être résorbé. Néanmoins, la Société a pour règle de reconnaissance d'IDA de ne retenir des probabilités de succès que dès lors qu'elles sont suffisamment certaines, c'est-à-dire à compter de l'obtention des résultats des études de Phase 3.

#### 24.2. Rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique

Le rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.19	31.12.18
Résultat net	(21 747)	(26 061)
(Charge)/produit d'impôt	(4)	(4)
Résultat avant impôt	(21 743)	(26 057)
Taux courant d'imposition en France	31,00%	33,33%
Impôt théorique au taux courant Français	6 740	8 685
Crédits d'impôt non taxables	1 278	1 939
Non activation de déficits	(6 600)	(11 530)
Autres charges non déductibles et produits non taxables	(85)	0
Autres (dont différences de taux d'imposition)	(1 338)	903
(Charge)/produit d'impôt du Groupe	(4)	(4)
Taux effectif d'impôt	0,0%	0,0%

## 25 Résultats par action

### 25.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	31.12.2019	31.12.2018
Résultat net (en milliers d'euros)	(21 747)	(26 061)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	39 398 801	37 778 642
Résultat par action	(0,55)	(0,69)

### 25.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BEA, SO, BSPCE ou AGAP) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action des activités poursuivies. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions susceptibles d'être émises si l'ensemble des instruments financiers s'élève à 18.274.405 titres (cf chapitre 8.6 du présent rapport)

## 26 Parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants :

Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux de la société :

Monsieur Alain Moussy, président directeur général, bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a également bénéficié de l'attribution de BSPCE et des AGAP, décrits au paragraphe 8.4.2 du présent rapport.

Par ailleurs, Monsieur Alain Moussy dispose de 332 000 BSA attribués en 2016 et souscrits en janvier 2017 et de 1 617 614 BSAR attribués en 2014 et souscrits en 2015.

Les membres du Conseil d'administration autres que le Président ne bénéficient d'aucune rémunération (jetons de présence) et d'aucun avantage particulier à l'exception des BSA accordés.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président directeur général, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Avantages à court terme	262	262
Paiements fondés sur des actions	68	94
Total	330	356

Transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs :

Certains administrateurs disposent de comptes courants d'associés, correspondant exclusivement aux intérêts versés au titre de l'obligation convertible émise au cours de l'exercice 2004, et ayant fait l'objet d'une conversion en actions de préférence au cours du même exercice 2004.

Convention avec Monsieur Alain Moussy :

Une convention de mise à disposition de locaux par Monsieur Alain Moussy au bénéfice de la Société a été signée.

Le Conseil d'administration en date du 3 février 2010 a autorisé son Président à conclure une convention de mise à disposition de locaux entre la Société et Monsieur Alain Moussy, aux termes de laquelle, Monsieur Alain Moussy met à la disposition de la Société :

- un local de 57 m<sup>2</sup> à usage de bureau au 2<sup>ème</sup> étage droite, dépendant d'un immeuble sis 3, avenue George V à Paris 8<sup>ème</sup>,
- au prix annuel, charges locatives comprises, de 20.925 euros en 2019.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de douze mois. Monsieur Alain Moussy ne reçoit aucun dépôt de garantie et aucune forme de rémunération en contrepartie de la conclusion de cette convention.

Convention avec la société KPLM dont Monsieur Jean-Pierre Kinet est le gérant :

Un contrat de consulting entre la société AB Science et la société KPLM dont Monsieur Jean-Pierre Kinet est le gérant a été signée. Monsieur Jean-Pierre Kinet est également administrateur de la société AB Science.

Le Conseil d'administration en date du 19 décembre 2016 a autorisé son Président à conclure une convention de prestations de consulting entre la Société AB Science et la société KPLM dont Monsieur Jean-Pierre Kinet est le gérant.

17 160 euros HT ont été facturés par la société KPLM à la société AB Science en 2019.

Convention avec Madame Nathalie Riez :

Le Conseil d'administration en date du 29 avril 2019 a autorisé son Président à conclure une convention de prise en charge de frais de formation entre la Société et Madame Nathalie Riez, aux termes de laquelle, Madame Nathalie

Riez a suivi une formation proposée par l'école de commerce Insead et intitulée « International Directors Programme ». Cette formation a été suivie en octobre 2018, puis en janvier et mars 2019.

Le coût total de cette formation s'élève à 21 219 euros TTC, soit 17 682.50 euros HT.

Le montant de la charge comptabilisé au titre de 2018 s'élève à 7 073 euros HT et au titre de 2019 à 10 609.50 euros HT.

Madame Nathalie Riez ne reçoit aucun dépôt de garantie et aucune forme de rémunération en contrepartie de la conclusion de cette convention.

Il n'existe pas d'autres transactions entre AB Science et ses dirigeants ou administrateurs impactant l'exercice 2019.

## 27 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se décomposent comme suit :

<u>Honoraires de l'exercice 2019</u>	KPMG		Audit Conseil Union	
	Commissaire aux comptes	Réseau	Commissaire aux comptes	Réseau
	Montant	Montant	Montant	Montant
<b>Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel</b>				
• AB Science	40 700	n/a	27 810	n/a
• Entités contrôlées				
<i>Sous-total A</i>	40 700	0	27 810	0
<b>Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires</b>				
• AB Science				
• Entités contrôlées				
<i>Sous-total B</i>	0	0	0	0
<b>Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité</b>				
• AB Science				
• Entités contrôlées				
<i>Sous-total C</i>	0	0	0	0
<b>Services autres que la certification des comptes (1)</b>				
<i>Sous-total D = B + C</i>	0			
<b>TOTAL E = A + D</b>	40 700	0	27 810	0
<b>TOTAL</b>	40 700		27 810	

## 28 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Engagements donnés :	40	40
Garantie donnée (1)	40	40
Engagements reçus :	935	865
BPIFrance :		
Subventions à recevoir (2)	70	0
Avances conditionnées à recevoir (2)	865	865

(1) Suite à la location de nouveaux bureaux à Paris, une caution bancaire de 39,6 K€ a été donnée en faveur de la SCI Bizet en 2016.

(2) Les montants représentent les engagements reçus de BPIFrance déduction faite des versements reçus à la clôture, hors provisions dans le cadre du projet ROMANE de 865 K€ d'avances conditionnées et 70 k€ de subventions restant à recevoir, les modalités de remboursement sont les suivantes :

Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :

- ✓ le remboursement des 3 300 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
- ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

## 29 Evénements postérieurs à la clôture

### Etudes cliniques

- Résultats positifs dans les formes progressives de la sclérose en plaques

L'étude de phase 2B/3 (AB07002) était une étude prospective, multicentrique, randomisée (2 :1), en double-aveugle, contrôlée par placebo qui visait à évaluer le masitinib comme traitement dans les formes progressives de la sclérose en plaques. Les patients, atteints de sclérose en plaques progressive primaire ou de sclérose en plaques secondairement progressive non-active ont été traités pendant 96 semaines. Leur âge était compris entre 18 et 75 ans et leur score EDSS (Expanded Disability Status Scale) était compris entre 2.0 et 6.0 au moment de leur entrée dans l'étude, indépendamment du délai d'apparition des premiers symptômes.

Cette étude a atteint son objectif principal, démontrant une réduction statistiquement significative de la progression du handicap mesurée par le score EDSS avec le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour ( $p=0.0256$ ). Cet effet du traitement était homogène dans les patients PPMS et nSPMS.

L'analyse de sensibilité basée sur la variation ordinale du score EDSS ordinale a montré une augmentation significative de 39% de la probabilité d'avoir soit une réduction des symptômes soit une progression moindre de la maladie avec le masitinib ( $p = 0,0446$ ). De plus, le masitinib a réduit de manière significative le risque de première progression du score EDSS de 42% et le risque de progression confirmée (3 mois) du score EDSS de 37%. Le masitinib a également significativement réduit le risque d'atteindre un score EDSS de 7,0, ce qui correspond à un handicap suffisamment grave pour que le patient se déplace avec un fauteuil roulant ( $p=0,0093$ ).

La tolérance du produit dans l'étude était conforme au profil de risque connu du masitinib.

Aucun effet significatif du traitement sur le score EDSS n'a été observé pour le masitinib à plus forte dose (6 mg/kg/jour).

Il existe deux formes principales de sclérose en plaques, la forme récurrente rémittente et la forme progressive. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans la forme récurrente rémittente de la sclérose en plaques, avec 15 produits enregistrés, il existe toujours un besoin médical non satisfait très important dans le traitement de la sclérose en plaques progressive primaire (PPMS) et la sclérose en plaques secondairement progressive non-active (nSPMS), dans la mesure où il n'y a pas de produit enregistré dans la nSPMS et qu'il y a un seul produit enregistré dans la PPMS.

AB Science va se rapprocher de la FDA (à travers la procédure de EOP2 meeting) et de l'EMA (à travers la procédure de Scientific Advice) afin de discuter des prochaines étapes du développement du masitinib dans le traitement des formes progressives de la sclérose en plaques, et notamment la possibilité de déposer un dossier d'enregistrement basé sur l'étude AB07002 comme seule étude pivot, et du design d'une étude confirmatoire si celle-ci était demandée par les autorités.

- Autorisation de la FDA pour initier l'étude confirmatoire de phase 3 dans la sclérose latérale amyotrophique

La Food and Drug Administration (FDA) américaine a autorisé la demande d'autorisation (Investigational New Drug, IND) de conduire son étude de phase 3 du masitinib (AB19001) dans la sclérose latérale amyotrophique (SLA).

L'étude AB19001 est une étude de phase 3 internationale, multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo, en 3 groupes parallèles et visant à comparer l'efficacité et la tolérance du masitinib en association avec le riluzole par rapport au placebo en association avec le riluzole chez les patients souffrant de la SLA.

Le critère d'évaluation principal de l'étude est la variation du score fonctionnel mesuré par l'échelle ALSFRS-R (Amyotrophic Lateral Sclerosis Functional Rating Scale) après 48 semaines de traitement, par rapport au score à l'initiation du traitement. Le critère d'évaluation secondaire principal est l'évaluation combinée de la fonction et de la survie (Combined Assessment of Function and Survival, CAFS).

L'étude doit recruter 495 patients qui seront randomisés dans l'un des 3 groupes de traitement suivants, selon un ratio 1:1:1 :

- Groupe 1 : Dose de masitinib démarrant à 3,0 mg/kg/jour et augmentant à 4,5 mg/kg/jour, plus riluzole
- Groupe 2 : Dose de masitinib démarrant à 3,0 mg/kg/jour, augmentant à 4,5 mg/kg/jour et enfin à 6,0 mg/kg/jour, plus riluzole
- Groupe 3 : Placebo plus riluzole.

Cette étude AB19001 vise à confirmer les résultats de la première étude de phase 2/3 (AB10015) qui a démontré que le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour en association avec le riluzole était capable de ralentir de manière significative la diminution du score ALSFRS-R de 27% par rapport au riluzole seul après 48 semaines de traitement (p-value <0,05).

La preuve d'un effet dose-réponse a été observée dans l'étude AB10015 à des doses de 3,0 mg/kg/jour et 4,5 mg/kg/jour, avec un profil de tolérance acceptable. Par conséquent, l'étude confirmatoire évaluera une dose encore plus élevée de 6,0 mg/kg/jour dans l'un des deux bras de traitement actifs.

Le design de l'étude confirmatoire de phase 3 a bénéficié, auprès du Comité Européen pour les Produits Médicaux à Usage Humain (CHMP) de l'Agence Européenne du Médicament, d'une assistance au protocole, qui est une procédure spéciale d'avis scientifique pour les produits ayant le statut de médicament orphelin.

- Autorisation de la FDA du recrutement de patients dans l'étude de phase 3 dans le cancer de la prostate

La Food and Drug Administration (FDA) américaine a autorisé la demande d'autorisation (Investigational New Drug, IND) de conduire son étude de phase 3 du masitinib (AB12003) dans le traitement du cancer de la prostate métastatique hormono-résistant (mCRPC) éligible à la chimiothérapie.

L'étude AB12003 est une étude internationale, multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo, en 2 groupes parallèles, dans le traitement du cancer de la prostate métastatique hormono-résistant (mCRPC) éligible à la chimiothérapie. L'étude compare l'efficacité et la tolérance du masitinib (6,0 mg/kg/jour) en association avec docétaxel par rapport au placebo en association avec docétaxel. Le docétaxel est associé à la prednisone.

Le critère d'évaluation principal de l'étude est la survie sans progression (PFS). Au total, 468 patients doivent être recrutés.

La population ciblée est constituée d'hommes adultes ayant progressé et ayant développé un cancer de la prostate hormono-résistant métastatique (mCRPC) après castration (réduction d'androgène/testostérone/dihydrotestostérone, par action chimique ou chirurgicale) et sont donc éligibles à la chimiothérapie.

Une analyse intérimaire a été effectuée par le Comité indépendant de Revue des Données (IDMC) en juin 2018. Sur la base des règles définies pour l'analyse intérimaire, la recommandation de l'IDMC a été de poursuivre l'étude dans un sous-groupe de patients identifié à l'aide d'un biomarqueur. Selon la règle statistique du protocole pour l'analyse intérimaire, cela signifie que la probabilité de succès de l'étude AB12003 est supérieure à 80% dans ce sous-groupe de patients, si les patients restant à recruter génèrent les mêmes données que ceux analysés pour l'analyse intérimaire. Ce sous-groupe de patients représente environ deux tiers de la population.

#### Levée de fonds

En mars 2020, AB Science a réalisé un refinancement de 12,3 millions d'euros grâce au succès d'un placement privé, à l'exercice de bons de souscription d'actions (souscrits dans le cadre du placement privé d'août 2019) et à la mise en œuvre d'une option de financement visant à mobiliser le crédit impôt recherche 2019 de manière anticipée :

- Le placement privé a donné lieu à l'émission de 860.220 actions ordinaires, permettant de lever un produit brut d'environ EUR 6,40 millions. Le prix du placement a été fixé à EUR 7,44 par action. Ce prix est égal

à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action AB Science des deux dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix.

- L'exercice de bons de souscription d'actions souscrits dans le cadre du placement privé d'août 2019 a permis de lever EUR 1,23 million par exercice de 449.014 bons de souscription d'actions. Un investisseur ayant souscrit à des ABSA en août 2019 a fait connaître à AB Science, le 28 février 2020, sa décision d'exercer 449.014 bons de souscription d'actions et donc de souscrire à 224.507 actions ordinaires nouvelles.
- La mise en œuvre de l'option de financement visant à mobiliser le crédit impôt recherche 2019 de manière anticipée et annoncée le 6 novembre 2019 a permis de lever EUR 4,70 millions. Conformément aux dispositions du contrat, cette somme portera intérêt au taux de LIBOR US 3 mois + 2,50% par an et devra être remboursée par AB Science à la suite du versement du crédit impôt recherche 2019 par l'administration fiscale, prévu au deuxième semestre 2020.

Le produit de l'ensemble des opérations décrites ci-dessus sera utilisé par AB Science pour ses besoins généraux et pour financer son programme de développement clinique. Le produit net pour AB Science des trois opérations décrites ci-dessus est estimé à environ EUR 12,0 millions.

### Covid 19

A la date du présent rapport, nous prévoyons que la pandémie COVID-19 aura un impact limité sur notre programme de développement clinique, dans la mesure où cette crise est survenue à un moment où la plupart de nos études cliniques étaient terminées et où les études confirmatoires n'avaient pas encore démarré.

L'intégrité des données de nos études n'est pas affectée par la pandémie. La seule étude avec des patients encore sous traitement est notre étude de phase 3 dans le cancer de la prostate (AB12003). Dans cette étude, nous continuons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires de recherche clinique afin de contrôler la sécurité des patients qui participent à l'étude. Nous n'avons observé aucune interruption de traitement ni aucun décès dû au COVID-19.

Pour les études dont les résultats sont attendus, l'étude de phase 2b/3 dans la maladie d'Alzheimer (AB9004), l'étude de phase 3 dans l'asthme sévère avec niveau élevé d'éosinophiles (AB14001), l'étude de phase 3 dans le cancer du pancréas (AB12005) et l'étude de phase 3 dans le cancer métastatique de la prostate (AB12003), le retard potentiel dans l'obtention des résultats des études pourrait être de deux à trois mois, en raison d'un accès plus difficile aux sites cliniques, nécessaire pour effectuer les contrôles de qualité avant le verrouillage des bases de données.

Pour les nouvelles études confirmatoires de phase 3 dans la mastocytose (AB15003) et SLA (AB19001), le recrutement des patients commencera une fois que les conditions liées à la pandémie permettront l'accès aux sites, ce qui pourrait retarder le démarrage du recrutement prévu initialement en mars 2020 de 3 mois maximum. Cette décision est nécessaire pour assurer la sécurité et le bien-être de nos salariés, des patients et des professionnels de santé impliqués dans nos essais cliniques, ainsi que pour garantir l'intégrité de ces études.

AB Science reste en contact permanent avec l'ensemble de ses fournisseurs, de ses partenaires en charge de la fabrication et de ses partenaires de recherche clinique pour identifier les risques potentiels et prendre les mesures appropriées afin d'éviter toute perturbation. A ce stade, aucune rupture d'approvisionnement n'est anticipée.

Un certain nombre d'activités et d'opérations s'effectuent désormais à distance et nous avons mis en place de nouvelles mesures pour garantir la sécurité et le bien-être de nos employés, conformément aux directives internationales sur le COVID, tout en continuant à travailler pour maintenir la continuité de nos activités.

Le financement de l'exploitation d'AB science pour l'exercice 2020 est décrit aux §§ 4. Evénements postérieurs – Levées de fonds et 5 Principes, règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes sociaux.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.